

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 03008

Numéro SIREN : 329 425 128

Nom ou dénomination : INDICIA BIOTECHNOLOGY

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2019 sous le numéro de dépôt A2019/025258

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

A2019/025258

Dénomination : INDICIA BIOTECHNOLOGY

Adresse : Zone d'Activité la Parlière 69610 SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

N° de gestion : 1992B03008

N° d'identification : 329425128

N° de dépôt : A2019/025258

Date du dépôt : 25/07/2019

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du 25/07/2019 RAAP



5303854



Associés

Pascal BEJON
Thierry CANAL
Nicolas FRITSCH
Charles-Alexandre GIAUX
Cécile GRILLET
Vy Guyen HAU
David HUMBERT
Pierre JARROSSAY
Régis LACROIX
Marie-Christine MEHENNI
Michel PARDON
Florian PERENCHIO
Adrien REGIS
François SEGUIN
Hervé THOUVENEL
Nicolas TOTAL

SAS INDICIA BIOTECHNOLOGY

ZA La Parlière
69610 SAINT GENIS L'ARGENTIERE

N° Siret : 329 425 128 00033

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES

Membre indépendant
des commissaires



Membre indépendant de
l'Association technique



A la collectivité des associés,

En notre qualité de Commissaire aux apports de la SAS INDICIA BIOTECHNOLOGY et en réponse à votre demande, nous avons établi le présent rapport complémentaire sur la valeur de l'apport modifiant le prix unitaire des actions de la SAS INDICIA PARTICIPATIONS apportées à la SAS INDICIA BIOTECHNOLOGY.

Cette réévaluation a été établie sous la responsabilité de la direction de la SAS INDICIA BIOTECHNOLOGY. Les méthodes appliquées pour établir cette réévaluation sont précisées dans les documents ci-joints.

Il nous appartient de donner notre avis sur la valeur de l'apport retenue après cette réévaluation, de s'assurer qu'elle ne soit pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital souscrit de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission.

Notre mission ayant pris fin avec le dépôt du rapport sur la valeur de l'apport que nous avons signé le 16 juillet 2019, ce présent rapport complémentaire est uniquement établi à titre d'information et n'a pas vocation à être déposé au greffe du tribunal de commerce.

1. Rappel du contexte de l'opération

Nous avons établi le 16 juillet 2019 un rapport sur la valeur de l'apport de 2 672 291 titres détenus par Monsieur Stéphane LEGASTELOIS dans la société INDICIA PARTICIPATIONS.

SFC AUDIT

18 avenue Félix Faure
69007 Lyon
Tel. 04 78 17 17 17

8 rue d'Athènes
75009 Paris
Tel. 01 53 32 29 00
Fax 01 53 32 29 09

info@groupe-sfc.fr

RCS LYON 820 866 895 - N° de TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 95 320 866 895 - S.A.R.L. au capital de 12 278 €

PARIS | LYON | AIX-EN-PROVENCE | TOULON | VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE | MÂCON | SAINT-PRIEST | NEUVILLE-SUR-SAÔNE | FEURS | VIENNET | CONDRIEU

www.groupe-sfc.fr

Ces titres devaient être apportés à la société INDICIA BIOTECHNOLOGY avec une valeur retenue s'élevant à 3 298 000 euros, soit 1,23 euros par action. Nous avons validé l'absence de surévaluation de la valeur de l'apport retenue car elle avait été déterminée par le futur acquéreur du groupe INDICIA. A cet effet, nous avons obtenu la lettre d'intention d'acquisition du groupe signée en mars 2019 par cet acquéreur.

2. Réévaluation effectuée

Nous comprenons que les parties ont décidé de retraiter la variation de la dette nette du groupe INDICIA dans la détermination du prix de vente définitif en vue de la cession prévue fin juillet 2019.

Il en résulte une progression du prix unitaire de l'action apportée par la SAS INDICIA PARTICIPATIONS à la SAS INDICIA BIOTECHNOLOGY, passant de 1,23 euros par action à 1,30 euros par action.

La valeur de l'apport après réévaluation est arrondie à un total de 3 494 000 euros et est ainsi supérieure de 196 000 euros à la valeur initiale de l'apport.

Cette progression a fait l'objet de la rédaction d'un premier avenant au contrat d'apport des titres et nous comprenons, d'après les éléments nous ayant été communiqués, que cette valeur a été validée par le futur acquéreur du groupe dans le cadre du protocole venant à être signé fin juillet 2019.

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport complémentaire, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 3 494 000 euros (Trois millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille euros), n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital souscrit de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Lyon,
Le 25 juillet 2019

Le Commissaire aux Apports,

SFC AUDIT
Nicolas TOTAL

